

Info-Parents – Rentrée scolaire

Septembre 2025



DATES IMPORTANTES

AOÛT 2025

- 28 – Demi-journée pédagogique en PM pour les élèves du primaire (8 h à 11 h 23).
29 – Demi-journée pédagogique en PM pour les élèves du primaire (8 h à 11 h 23).

SEPTEMBRE 2025

- 1 – CONGÉ de la fête du Travail.
2 – Début de l'horaire régulier pour les élèves du primaire.
6 – Début de l'horaire régulier pour les élèves de la maternelle.
10 – Rencontre de parents de 2^e, 3^e et 4^e année à 18 h 30 au pavillon SAINTE-JUSTINE.
11 – Rencontre de parents des élèves de 5^e et 6^e année à 18 h 30 au pavillon IMMACULÉE-CONCEPTION.
16 – Dépistage dentaire pour les élèves de 2^e année.
17 – Photo scolaire, pavillon Sacré-Cœur
18 – Photo scolaire, pavillon Immaculée-Conception
19 – Photo scolaire, pavillon Ste-Justine

Rencontre de parents en présentiel

Dates et les heures des rencontres pour les pavillons Ste-Justine et Immaculée-Conception.

- SAINTE JUSTINE (2^e, 3^e, 4^e année) : mercredi 10 septembre 2025 à 18 h 30
➤ IMMACULÉE-CONCEPTION (5^e et 6^e année) : jeudi 11 septembre 2025 à 18 h 30

Documents à signer et/ou à retourner

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, prenez soin de bien lire l'agenda ainsi que tous les documents qui vous seront envoyés par le biais du sac d'école de votre enfant ou via courriel.

DANS L'AGENDA DE VOTRE ENFANT (À compléter, à signer et à retourner) :

- Mes coordonnées ; (Agenda, page PE-1)
- Contrat d'entente et de collaboration 25-26 (Agenda, page PE-18) ;
- Formulaire des déplacements Matin/Midi/Soir (Agenda, page PE-21) ;
- Formulaire d'autorisations parentales (Agenda, page PE-22) ;
 - Collations spéciales ;
 - Marches autour de l'école ;
 - Prises de photos.

DANS LE SAC D'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT (À compléter, à signer et à retourner dès demain) :

- Fiche Santé 25-26 ;

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE (au besoin) :

- Formulaire « Autorisation d'administrer un médicament prescrit » (Pompes, Épipen, etc.)

Matériel scolaire - FACTURE-ÉCOLE



Veuillez prendre note qu'un courriel vous sera envoyé lorsque la **FACTURE-ÉCOLE** du matériel scolaire de votre enfant sera déposée sur votre compte Mozaïk-portail Parents, et ce, afin que le solde soit payé le plus rapidement possible.

Le paiement peut être effectué par Internet via votre institution bancaire à l'aide du numéro de référence ÉCOLE commençant par EC 002 inscrit sur la facture (# différent pour chaque élève) ou par chèque libellé au nom du CSSTL (Centre de services scolaire des Trois-Lacs) identifié au nom de votre enfant ou en argent comptant (montant exact) dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant.

- Procédure de paiement Internet : « [Procédure paiement Internet-Mozaik.pdf \(gouv.qc.ca\)](#) »

Absence – Retard – changement à l'horaire

➤ ABSENCE et RETARD :

Lorsque votre enfant est **ABSENT** ou en **RETARD** (après 8 h) nous vous prions de bien vouloir en aviser le secrétariat soit par téléphone, par courriel ou directement via votre compte Mozaïk-portail Parents, et ce, en nous indiquant son NOM, son PRÉNOM, son # GROUPE ainsi que la RAISON de son absence. (Voir coordonnées à la fin de ce document)

IMPORTANT : Tous les élèves (maternelle et primaire) sont attendus à l'école dès 8 h.

Depuis septembre 2023, il est possible pour vous de motiver l'**ABSENCE** ou le **RETARD** de votre enfant à partir de votre compte Mozaïk portail Parents, et ce, à tout moment.

- Procédure : « [Gestion des absences – Portail Parents](#) »

➤ CHANGEMENT À L'HORAIRES :

Pour tout changement à l'horaire de votre enfant, veuillez en aviser le secrétariat, l'enseignante de votre enfant ainsi que le service de garde s'il y a lieu. **(Aucun changement à l'horaire de votre enfant ne sera autorisé après 11 h.)**

Changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone

IMPORTANT : Prenez note que lors d'un changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone, il est très important d'en aviser le secrétariat le plus rapidement possible afin que le tout soit mis à jour au dossier de votre enfant pour le ministère de l'Éducation.

De plus, deux (2) preuves de résidence devront nous être transmises lors de changement d'adresse.

Info-parents

Chaque mois, un « Info-Parents » contenant plusieurs informations importantes sur le fonctionnement de l'école vous sera envoyé via courriel. Il est très important de le consulter et de le conserver afin d'entretenir un lien entre l'école et la maison.

Photo Scolaire (17, 18 et 19 septembre)

Nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour chacun des pavillons (Voir « Dates importantes »). Si vous êtes intéressés et disponibles, veuillez, SVP, en faire part à madame Vanessa Beaudry, secrétaire, par courriel vanessa.beaudry@csstl.gouv.qc.ca

Dépistage et scellant dentaire – Élèves de 2^e année



Comme chaque année, les élèves de 2e année auront la visite d'hygiénistes dentaires du CISSSMO afin de procéder au dépistage et à l'application de scellant dentaire.

Le dépistage aura lieu le mardi 16 septembre prochain et l'application de scellant aux élèves sélectionnés aura lieu le vendredi 3 octobre.

De plus amples informations vous seront transmises dans les prochains jours concernant l'horaire et le fonctionnement de la journée

Repas chauds – service traiteur LSA

LSA Petit service traiteur offriront encore cette année des repas chauds. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'école ou lsapetits@weblaberge.com.

Veuillez prendre note qu'il n'y a aucun micro-ondes pour réchauffer les repas des élèves.

- ✓ Vous trouverez la procédure d'inscription sur le site Internet de notre école : [Service alimentaire \(École VDP\)](#) ou directement sur le site Internet de [Petit LSA ♦ Traiteur scolaire et pour garderies \(weblaberge.com\)](#)
- ✓ Pour ceux qui sont déjà inscrits, **N'OUBLIEZ PAS** de changer l'adresse du pavillon dans le compte de votre enfant s'il a changé de pavillon cette année.
- ✓ Vous devez obligatoirement commander directement avec LSA Traiteur, nous ne prenons aucune commande, et ce, dans aucun des pavillons.
- ✓ Pour toutes questions, veuillez contacter le 450-699-6810 au poste 101 ou par courriel serviceclientele@weblaberge.com
- ✓ **ATTENTION : Il est de votre responsabilité d'annuler le repas de votre enfant lors de sortie ou d'activité spéciale.**

Circulation dans les pavillons



Pour des raisons de sécurité, AUCUN PARENT ou VISITEUR n'est autorisé à circuler dans les pavillons ou sur les cours d'école sans la permission du secrétariat ou de la direction.

De plus, aucune circulation automobile n'est acceptée sur la cour arrière et nous vous prions d'être extrêmement prudent et vigilant dans le stationnement. (**Voir dans l'agenda de votre enfant au point 13 des « Règlements de l'école » à la page PE-6.**)

Service de garde - FACTURE-SERVICE DE GARDE

Heure d'ouverture du service de garde : 6 h 30

Heure de fermeture du service de garde : 18 h 00

- Veuillez prendre note que la tarification pour le service de garde est maintenant de **9.50 \$ par jour**. L'élève doit fréquenter le service de garde minimalement 2 périodes par jour (AM/MIDI/PM), sur une base régulière de 1 à 5 jours par semaine. *À noter que si un élève arrête le service de garde au courant de l'année, un tarif de 2 \$ sera facturé, par jour, pour la période du dîner.
- Aucun changement à l'horaire préétabli n'est accepté. Pour tout changement au niveau de la fréquentation de votre enfant au service de garde, vous devez communiquer avec la technicienne en service de garde à l'adresse courriel suivante sgarde.sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca.
- Il n'y aura pas de transport disponible à la fin des classes (14 h) pour les élèves de maternelle. Les élèves admissibles et inscrits au transport pourront venir au service de garde gratuitement de 14 h à 15 h et prendront l'autobus à 15 h avec le primaire. *À noter si le parent vient chercher son enfant durant la période de 14 h à 15 h, il sera facturé pour une période au service de garde. (La gratuité s'applique seulement aux élèves de maternelle ayant accès et quittant en autobus à 15 h.)
- Vous recevrez mensuellement via votre compte Mozaïk–portail Parents une FACTURE –SERVICE DE GARDE afin d'acquitter les frais du service de garde et/ou de la surveillance du dîner. Le paiement peut être effectué par Internet via votre institution bancaire à l'aide du numéro de référence SERVICE DE GARDE commençant par SG 002 inscrit sur la facture (# différent pour chaque enfant) ou par chèque libellé au nom du CSSTL (Centre de services scolaire des Trois-Lacs) identifié au nom de votre enfant ou en argent comptant (montant exact) dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant.

Journées pédagogiques 2025-2026/Service de garde

Afin d'inscrire votre enfant, vous recevrez vers la mi-septembre un formulaire d'inscription pour les journées pédagogiques d'octobre à décembre.

Régie interne 2025-2026

Vous trouverez en pièce jointe ainsi que sur le site Internet de l'école la nouvelle régie interne du service de garde 2025-2026 de l'école du Val-des-Prés (Sacré-Cœur).

Procédures au service de garde

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant au service de garde, vous devez vous stationner à l'endroit prévu, dans le stationnement derrière l'école. **En tout temps, il est interdit de se stationner devant l'école ou devant la porte du service de garde.**

Lorsque vous venez reconduire votre enfant au service de garde le matin, vous devez sonner à la porte du service de garde., une éducatrice accueillera votre enfant. Il s'agit de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant est entré dans l'école ou a rejoint l'éducatrice sur la cour si jamais le groupe est à l'extérieur. Lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, vous vous présentez à l'entrée de la cour d'école si les enfants sont à l'extérieur ou sonnez à la porte du service de garde. Vous pouvez entrer dans l'école et attendre votre enfant sur le palier. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école où à accéder aux casiers. La personne qui vient chercher l'enfant en fin de journée doit signer le registre de départ, tous les jours. Prenez note que vous devez sortir de votre véhicule et venir voir l'éducatrice lorsque vous venez chercher votre enfant.

Pour toute absence, vous devez aviser le service de garde, en plus du secrétariat. Pour tout message concernant le service de garde, nous vous invitons à communiquer avec la technicienne du service de garde ou à laisser un message sur la boîte vocale.

Surveillance du diners



Les parents qui décideront d'inscrire leur(s) enfant(s) pour la période de diners à l'école devront débourser des coûts mensuels de surveillance.

Les enfants inscrits au service de garde avec le statut régulier 5 jours sur 5 n'ont pas à payer ces coûts, puisqu'ils sont compris dans les frais du service de garde.

Les enfants inscrits au service de garde avec le statut régulier 3 et 4 jours seront facturés pour les journées où ils sont absents du service de garde.

Prenez note que les élèves inscrits sporadiquement au service de garde doivent aussi débourser les frais

Le tarif journalier pour la surveillance du diners 2024–2025 est de 1,30 \$ par enfant pour un total annuel de 233 \$ par enfant. Toutefois, les parents ayant plus d'un enfant ET qui auront dument complété le formulaire à cet effet auront droit à un crédit famille. Ce qui représente un coût annuel de 309 \$ pour une famille de 2 enfants et de 335 \$ pour une famille de 3 enfants et plus.

Un crédit famille sera attribué, et ce, dès la 1^{re} facturation, SEULEMENT à ceux qui auront complété et retourner au plus tard le 13 septembre 2024 le formulaire « Demande de crédit – Surveillance du diners ». (Formulaire qui vous sera remis par le biais de votre enfant le 29 août prochain.)

|

CALENDRIER AOÛT

25	26	27	28 PRIMATRE Demi-journée d'école de <u>8 h à 11 h 23</u> . PRÉSOLATRE Rentrée progressive	29 PRIMATRE Demi-journée d'école de <u>8 h à 11 h 23</u> . PRÉSOLATRE Rentrée progressive
----	----	----	--	--

CALENDRIER SEPTEMBRE

1 <u>Journée fériée</u> Fête du Travail	2 PRIMATRE <u>Début de l'horaire régulier</u> de 8 h à 15 h 05. PRÉSOLATRE Rentrée progressive	3 PRÉSOLATRE Rentrée progressive	4 PRÉSOLATRE Rentrée progressive	5 PRÉSOLATRE <u>Début de l'horaire régulier</u> de 7 h 55 à 14 h 02.
8	9	10 RENCONTRE DE PARENTS Pavillon Ste-Justine 2e, 3e et 4e année à 18 h 30	11 RENCONTRE DE PARENTS Pavillon Imm. Conception 5e et 6e année à 18 h 30	12
15	16 <u>Dépistage dentaire</u> 2e année	17 <u>Photo scolaire</u> <u>Sacré-Coeur</u>	18 <u>Photo scolaire</u> <u>Immaculée-Conception</u>	19 <u>Photo scolaire</u> <u>Ste-Justine</u>
22	23	24	25	26
29				

Pour nous joindre – École du Val-des-Prés

Ecole Sacré-Cœur (Mat. – 1^{re})

1228, ch. de l'Église
St-Polycarpe (QC) JOP 1X0
☎ (450) 267-3454 Poste : 3320
✉ sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca

Ecole Ste-Justine (2^e – 3^e – 4^e)

2753, rue Ste-Anne
Ste-Justine-de-Newton (QC) JOP 1T0
☎ (450) 267-3455 Poste : 3321
✉ stejustine@csstl.gouv.qc.ca

Ecole Immaculée-Conception (5^e – 6^e)

1485, route 340
St-Télesphore (QC) JOP 1Y0
☎ (450) 267-3453 Poste : 3322
✉ [iiconception@csstl.gouv.qc.ca](mailto:iconception@csstl.gouv.qc.ca)

Service de garde : ☎ (450) 267-3454 #2

✉ sgarde.sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca

*** Lors d'interurbain, veuillez composer (450) 267-3700, suivi du poste à 4 chiffres mentionné ci-haut.